



Commission fédérale pour les questions féminines CFQF

Rapport annuel 2015

Points forts de l'activité de la Commission

- Bilan intermédiaire de la réforme de la prévoyance vieillesse 2020
- Engagement en faveur d'un congé parental payé et réglé par une loi
- Participation des femmes à la politique / élections fédérales 2015
- Les 40 ans de la CFQF: publications et manifestation d'anniversaire

1. Activités de la Commission

1.1 Bilan intermédiaire de la réforme de la prévoyance vieillesse 2020

La Commission a examiné attentivement le message du Conseil fédéral du 19 novembre 2014 sur la prévoyance vieillesse 2020 et a publié un bilan intermédiaire critique de cette réforme. Dans ce texte, la Commission mentionne neuf raisons actuelles de maintenir la retraite des femmes à 64 ans. L'égalité formelle des sexes en matière d'âge de la retraite ne pourra se justifier que lorsque auront été éliminées les discriminations subies par les femmes dans les domaines de l'économie et des assurances sociales (notamment du fait de l'inégalité salariale persistante, à laquelle s'ajoutent la ségrégation verticale et horizontale dans le monde du travail, le travail à temps partiel et la non-rémunération des activités de soins).

La CFQF s'est adressée en outre à l'Office fédéral des assurances sociales OFAS, qui a publié sur son site Web une fiche d'information intitulée «Prévoyance vieillesse 2020 – Conséquences de la réforme pour les femmes», qui affirme notamment que l'abaissement de l'âge de la retraite des femmes constitue un privilège injustifié. L'OFAS a d'abord retiré cette fiche de son site sans commentaire avant de la publier sous une forme modifiée où le passage contesté a été supprimé.

On trouvera le bilan intermédiaire de la CFQF sur le site:

<http://www.ekf.admin.ch/dokumentation/00442/index.html?lang=fr>

1.2 Engagement en faveur d'un congé parental payé et réglé par la loi

Le 15 janvier 2015, la Commission a organisé, de concert avec la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales COFF, une rencontre sur le thème du congé parental. Cette manifestation interdisciplinaire et interpartis avait pour objectif d'examiner comment mettre en place un congé parental pour les mères et les pères en accord avec les exigences de notre époque. A quelles conditions doit-il répondre? Quelles solutions permettraient de parvenir à un règlement par la loi? Cette manifestation s'adressait aux femmes et hommes politiques et aux spécialistes des questions de l'égalité et du droit de la famille. Au cours de l'année, d'autres rencontres ont eu lieu. L'objectif de l'engagement de la CFQF est d'informer et de sensibiliser les milieux politiques et la société civile, ainsi que d'élaborer une solution globale et intégrée comportant un congé parental pour les mères et les pères, qui

viendrait compléter l'assurance-maternité liée à la naissance. La CFQF est convaincue qu'un modèle progressiste de congé parental pourrait contribuer à combattre la persistance des stéréotypes de rôles en matière de travail rémunéré et de travail d'encadrement familial tels que les connaissent les couples ayant de jeunes enfants.

On trouvera la prise de position de la CFQF de 2011 sur le site:

<http://www.ekf.admin.ch/dokumentation/00441/index.html?lang=fr>

1.3 Participation à la vie politique: élections fédérales 2015

1.3.1 Projet «Frauen wählen! Votez Femmes! Votate Donne!»

La CFQF et une large coalition d'organisations féminines se sont engagées dans le cadre d'un projet commun intitulé «Frauen wählen! Votez Femmes! Votate Donne!» pour que le 18 octobre 2015 les femmes soient plus nombreuses à aller voter et à être élues aux Chambres. Le projet a été lancé au début de mars 2015 avec la mise sur réseau du site www.frauen-waehlen.ch, www.votez-femmes.ch, www.votate-donne.ch. Il proposait des informations d'actualité sur les élections, des liens importants, des témoignages et des photos de femmes membres du Parlement. En août 2015, 51 sur 71 de ces dernières avaient soutenu le projet par un témoignage. Les trois conseillères fédérales et la chancelière de la Confédération ont salué cette initiative et constitué un Comité de soutien. Un prospectus largement diffusé dès mars 2015 et disponible sur le site ainsi qu'une page Facebook en allemand et en français sont venus compléter cette offre dès août 2015. Lors des dernières élections fédérales de 2011, la CFQF et les organisations féminines faïtières avaient mis sur pied un projet du même genre.

1.3.2 OSCE/BIDDH: mission d'évaluation des besoins

En juin, la présidente de la CFQF a rencontré des experts du BIDDH (Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE) qui se trouvaient en Suisse et a évoqué avec eux la participation des femmes à la vie politique suisse et le rôle de la CFQF en matière de promotion des candidatures féminines aux élections fédérales.

1.3.3 Etude des médias

La présence dans les médias est un facteur important de succès électoral. Une étude commandée à l'Université de Fribourg par la CFQF, l'Office fédéral de la communication OFCOM et la SRG/SSR a examiné combien de fois et sur quels sujets, au cours des quatre dernières semaines de la campagne électorale de 2015, les candidates et candidats ont pu s'exprimer dans les médias ou ont fait l'objet de comptes rendus. L'étude a pris en compte les médias imprimés et électroniques, ainsi que l'offre en ligne de la SRG/SSR. Ses résultats devraient être disponibles à mi-2016.

1.4 Les 40 ans de la CFQF: publication et manifestation d'anniversaire

Voilà 40 ans que le Conseil fédéral, cédant à l'insistance des organisations féminines, a créé la Commission fédérale pour les questions féminines CFQF en qualité de commission extra-parlementaire. A ce titre, celle-ci a joué en Suisse un rôle de pionnière. Première instance nationale en date – et qui fut la seule pendant longtemps –, la Commission s'est engagée en faveur des droits des femmes et des filles et a collaboré efficacement avec une large gamme d'organisations.

Dans son communiqué de presse du 24 novembre 2015, la CFQF fait le bilan de ses activités. Elle constate que grâce notamment au travail qu'elle a accompli, de nombreuses formes

de discrimination juridiques ont été abolies et que les conceptions des rôles sont en train d'évoluer. Elle souligne en outre qu'aujourd'hui il s'agit de lutter contre les discriminations structurelles moins visibles, de surmonter l'inertie des institutions et de mettre en œuvre des mesures proactives et législatives pour faire progresser l'égalité réelle.

On trouvera le communiqué de presse sur le site:

<http://www.ekf.admin.ch/dokumentation/00438/index.html?lang=fr>

1.4.1 Manifestation pour les 40 ans de la CFQF

Le 19 novembre 2015 la CFQF, avec quelque 100 invité-e-s représentant les milieux politiques, les autorités et la société civile, a fêté son quarantième anniversaire à Berne. Après l'allocution d'Etienne Verrey, présidente de la Commission, et le message de Corina Casanova, chancelière de la Confédération, une table ronde d'expert-e-s hautement qualifiés a évoqué les défis actuels. Cette manifestation était en même temps la dernière apparition publique d'Etienne Verrey en qualité de présidente de la CFQF: à la fin de la législature 2011-2015, elle quittera le poste qu'elle a occupé pendant huit ans.

1.4.2 Dépliant: «Nombreux sont les acquis – nouveaux sont les défis». 40 ans de la CFQF – 40 évènements

Pour marquer son 40^e anniversaire, la CFQF a publié un nouveau dépliant attrayant sous forme d'affiche (42x70 cm, avec photos). Les quarante années écoulées constituent un chapitre notable de l'histoire de l'égalité en Suisse, car elles ont vu se dérouler plusieurs événements importants. L'affiche présente 40 étapes du long chemin vers l'égalité des femmes et des hommes. Disponible en allemand, français et italien, elle est conçue comme un outil pédagogique (dès l'école secondaire) et est disponible gratuitement sur le site www.frauenkommission.ch > Documentation

1.4.3 Revue «Questions au féminin 2015: 40 ans de la CFQF – 40 questions»

Le numéro consacré aux 40 ans de la Commission pose 40 «questions au féminin» actuelles. Les réponses des expertes et experts se présentent sous forme d'interviews, de portraits et d'articles regroupés en cinq grands thèmes: Conception des rôles, Vie professionnelle et famille, Sécurité sociale, Protection contre la violence, Participation. Un article intitulé «Nombreux sont les acquis – nouveaux sont les défis» replace les activités de la Commission dans leur contexte historique.

«Questions au féminin» paraît chaque année en novembre; on peut consulter les articles sur le site <http://www.ekf.admin.ch/dokumentation/00507/index.html?lang=fr>

1.4.4 Documentation en ligne «Femmes – pouvoir – histoire» – mise à jour permanente

De 1848 à nos jours: la documentation en ligne «Femmes – pouvoir – histoire» rassemble les données et faits essentiels concernant la politique, le droit et la formation. On peut la consulter sous forme de dossier PDF en allemand, français et italien sur le site www.ekf.admin.ch/dokumentation/00444/00516/index.html?lang=fr

1.5 Autres thèmes traités

1.5.1 Prise de position lors de la procédure de consultation relative à la révision du Code des obligations (droit de la société anonyme)

En janvier 2015, la CFQF a pris position au sujet de projet de modernisation du droit de la société anonyme, qui prévoit l'introduction d'une valeur indicative applicable à la représentation des deux sexes au sein du conseil d'administration et de la direction générale des entreprises cotées en bourse ayant un certain poids économique (art. 734e CO). La Commission considère en particulier que le modèle de valeur indicative pour la représentation des deux sexes proposé par le Conseil fédéral n'est pas une solution suffisante, car il ne prévoit pas de quotas obligatoires assortis de possibilités de sanction. La CFQF constate que tous les efforts accomplis volontairement par les entreprises pour augmenter la proportion de femmes dans les conseils d'administration et les directions ont produit des résultats insuffisants.

En ce qui concerne la proportion de femmes siégeant dans les conseils d'administration, la Suisse se situe en-dessous de la moyenne européenne. C'est pourquoi la CFQF demande une loi comportant des mécanismes de contrôle rigoureux et des sanctions efficaces en cas de non-réalisation de l'objectif.

On trouvera la prise de position sur le site:

<http://www.ekf.admin.ch/dokumentation/00441/index.html?lang=fr>

1.5.2 Prise de position lors de la procédure de consultation relative à la Loi fédérale sur la réhabilitation des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance

En juillet la CFQF a salué le projet de Loi fédérale sur la réhabilitation des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieures à 1981. Les conceptions des autorités et de la société sur ce qui constitue un comportement conforme aux usages étaient alors fortement influencées par les notions sur la spécificité des sexes: des jeunes filles et des femmes étaient fréquemment internées parce qu'elles avaient «causé un scandale public» ou parce qu'on supposait qu'elles entretenaient des contacts (sexuels) avec des hommes ou encore parce qu'elles étaient enceintes sans être mariées. La Loi fédérale proposée constitue une contribution notable à la reconnaissance publique d'une injustice commise et à la réhabilitation des victimes. En tant que contre-projet indirect à l'Initiative sur la réparation, la Loi fédérale présente l'avantage de ne pas exiger de mesure préalable au niveau constitutionnel. Le projet présenté reprend des éléments essentiels de la Loi fédérale du 21 mars 2014 sur la réhabilitation des personnes placées par décision administrative, si bien que ses dispositions s'appliquent à tous les groupes de victimes ou de personnes concernées. Les victimes devraient toucher une compensation financière.

On trouvera la prise de position (en allemand) sur le site:

<http://www.ekf.admin.ch/dokumentation/00441/index.html?lang=de>

La CFQF s'engage également dans le cadre de la Table ronde en faveur de la réhabilitation complète des victimes des mesures de coercition à des fins d'assistance. En ce qui concerne les travaux de la Table ronde, consulter les sites suivants:

www.fuersorgerischezwangsmassnahmen.ch/fr/table_ronde.html et

www.ekf.admin.ch/themen/00501/00578/index.html?lang=fr

1.5.3 Prise de position au sujet de la Convention européenne contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul)

La Commission est favorable au projet de ratification par le Conseil fédéral de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et

la violence domestique (Convention d'Istanbul). Ce texte exige que les Etats mettent à disposition des moyens en vue de la prévention et de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. La CFQF souligne qu'à ce jour seuls quelques cantons proposent aux personnes qui commettent des violences domestiques un programme d'apprentissage; quant aux centres de conseils pour les personnes qui commettent des violences et aux maisons d'accueil pour femmes, il est très rare qu'ils disposent de ressources financières assurées. Il est absolument nécessaire d'harmoniser les offres dans ce domaine et d'assurer le financement des prestations offertes aux personnes touchées par la violence domestique. On trouvera la prise de position (en allemand) sur le site:

<http://www.ekf.admin.ch/dokumentation/00441/index.html?lang=de>

1.5.4 Guide de la CEDEF pour la pratique juridique – mise à jour permanente

En 2012, la CFQF a réalisé un Guide de la pratique juridique qui met à la disposition des avocates et conseillères et conseillers juridiques des informations essentielles relatives à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes CEDEF. A partir du 1^{er} août 2015, les divers chapitres de cet outil informatique ont été mis à jour. Ce Guide a pour objectif de familiariser les juristes avec cet instrument international et de montrer, à partir d'exemples, comment l'utiliser devant les tribunaux suisses. Le Guide peut être consulté gratuitement sur le site

www.ekf.admin.ch/dokumentation/00596/index.html?lang=fr.

1.5.5 Quatrième et cinquième Rapports de la Suisse au Comité de la CEDEF

Lors de sa séance plénière de mars 2015, la CFQF a discuté des quatrième et cinquième Rapports de la Suisse au Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes CEDEF. Le Rapport de la Suisse a été publié en décembre 2014 et sera examiné en automne 2016 par le Comité de la CEDEF. Comme elle l'a déjà fait lors de la présentation du troisième Rapport de 2009, la CFQF va formuler sa propre prise de position à l'attention du Comité de la CEDEF.

On trouvera la prise de position sur le site:

<http://www.ekf.admin.ch/dokumentation/index.html?lang=fr>

1.5.6 Modernisation du droit de la famille

Lors de sa séance plénière de juin 2015, la CFQF a examiné le Rapport du Conseil fédéral au sujet du postulat Fehr [12.3607](#) sur la modernisation du droit de la famille. Les personnes suivantes étaient invitées en qualité d'expert-e-s: David Rüetschi, dr en droit, Unité droit civil et procédure civile, et Debora Gianinazzi, lic. en droit, spécialiste du droit de la famille et collaboratrice de l'Unité droit civil et procédure civile, tous deux de l'Office fédéral de la justice, ainsi que Madame Heidi Stutz, économiste et historienne de l'économie, du Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS.

1.5.7 Prostitution et trafic d'êtres humains

Lors de sa séance plénière de septembre 2015, la CFQF a examiné le Rapport du Conseil fédéral sur la prostitution et le trafic d'êtres humains, publié en juin 2015 (Rapport du Conseil fédéral en réponse aux postulats [12.4162](#) Streiff-Feller, [13.3332](#) Caroni, [13.4033](#) Feri et [13.4045](#) Fehr). La Commission s'est déjà penchée sur ce sujet en 2014. Elle a discuté des questions suivantes: existe-t-il une corrélation entre les stéréotypes de genres et la prostitution? peut-il y avoir une prostitution sans discrimination? comment lutter contre la discrimination à l'égard des prostitué-e-s et quelle est la valeur du modèle suédois? (En Suède la loi interdit de payer les prestations de services sexuels, mais la prostitution n'est pas interdite.)

Vu les opinions très contrastées exprimées au sein de la Commission et le manque de ressources disponibles pour traiter correctement ce sujet, la CFQF renonce pour le moment à élaborer une prise de position.

1.5.8 Discrimination des personnes travaillant à temps partiel en matière de mesure du taux d'invalidité

Dans une lettre adressée en octobre 2015 au conseiller fédéral Alain Berset et au directeur de l'OFAS (Office des assurances sociales) Jürg Brechbühl, la CFQF déplore que les personnes travaillant à temps partiel continuent à être discriminées par l'assurance-invalidité. Elle se réfère au Rapport du Conseil fédéral publié en juillet en réponse au postulat Jans ([12.3960](#), 28 septembre 2012, Les travailleurs à temps partiel sont désavantagés). Il ressort de ce Rapport que les personnes travaillant à temps partiel sont désavantagées en matière de mesure du taux d'invalidité, et que les femmes sont tout particulièrement touchées. La CFQF n'est pas d'accord notamment avec la conclusion du Rapport selon laquelle il ne faut rien faire pour éliminer ce désavantage, vu qu'une telle mesure entraînerait des coûts supplémentaires de 35 à 40 millions de francs, ce qui n'est pas compatible avec le mandat de consolider financièrement l'AI, confié par le Parlement. Dans une lettre du 25 novembre 2015, l'OFAS rejette la prise de position de la CFQF et estime qu'il n'est pas nécessaire d'agir sur le plan législatif.

1.5.9 Manifestations et contacts

Comme à l'accoutumée, la présidente et la directrice de la CFQF ont participé en 2015 à un grand nombre de manifestations pour y évoquer les préoccupations de la Commission. On peut citer notamment:

- 4 mars, 2 juin et 15 septembre: rencontres des femmes parlementaires
- 23 avril: participation à l'Assemblée des déléguées de l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales USPF
- 29 avril et 24 novembre: séances du Comité consultatif du Centre suisse de compétences pour les droits humains CSDH
- 2 mai: participation à l'Assemblée des déléguées d'alliance F
- 30 mai: participation à l'Assemblée des déléguées de la Coordination post-Beijing des ONG suisses
- 3 juin: participation à l'Assemblée des déléguées de la Société d'utilité publique des femmes suisses
- 12 juin: séminaire et participation de la présidente à la Table ronde de l'Union syndicale suisse (USS) sur l'égalité salariale
- 25 juin: participation à la manifestation du 20^e anniversaire de la Commission fédérale contre le racisme CFR (lancement de la campagne «Une Suisse à nos couleurs»)
- 24 août: rencontre avec la présidente de la Confédération Simonetta Sommaruga (avec plusieurs membres de la Commission)
- 26 août: rencontre de travail annuelle du Bureau fédéral de l'égalité BFEG avec des organisations féminines, masculines et concernées par l'égalité
- 9 septembre: visite de l'exposition des Services du Parlement «Bundesplatz 3» au Forum politique Käfigturm, à l'occasion des 50^{es} élections nationales d'octobre 2015 (avec les membres de la Commission, à la suite de la séance plénière)

2. La CFQF, commission extraparlamentaire de la Confédération

2.1 Séances plénières

En 2015, la Commission a tenu trois séances plénières à Berne, les 5 mars, 9 juin et 9 septembre. Le 19 novembre a eu lieu à Berne la manifestation marquant le 40^e anniversaire de la CFQF au PROGR, en présence de nombreux invité-e-s.

2.2 Bureau

Le Comité directeur et le Secrétariat de la CFQF ont tenu des séances de planification et de coordination aux dates suivantes: 3 février, 2 avril, 7 et 8 septembre (retraite à Gersau), 3 novembre, 14 décembre.

A la fin de la législature 2012-2015 Etienne J. Verrey a démissionné de la présidence de la CFQF, qu'elle a occupée pendant huit ans. Pour lui succéder, le Conseil fédéral a élu Yvonne Schärli-Gerig, ancienne conseillère d'Etat du Canton de Lucerne.

2.3 Secrétariat

Les trois collaboratrices du Secrétariat se partagent 150% d'un poste à plein temps (chef-fe: 65%, collaboratrice scientifique: 35%, assistance administrative: 50%). Le poste de stagiaire à la CFQF représente 80% d'un poste à plein temps.

2.4 Budget

En 2015, la CFQF disposait d'un budget de CHF 194 000 (CHF 188 266 en 2014).

2.5 Membres de la Commission

Les membres suivants ont démissionné à fin 2015:

Ruth Derrer Balladore, Union patronale suisse, Liselotte Fueter-Fuchs, Femmes protestantes en Suisse, Daniel Huber (siège non lié à une organisation) et Lea Schneller-Theus, Société d'utilité publique des femmes suisses.

Pour la législature 2016-2019, les personnes suivantes sont élues à la Commission: Béatrice Bürgin, Société d'utilité publique des femmes suisses, Niklaus Flütsch (siège non lié à une organisation), Daniella Lützel Schwab Saija, Union patronale suisse, et Edith Siegenthaler, Femmes protestantes en Suisse.

On trouvera la liste complète des membres sur le site:

www.ekf.admin.ch/org/00450/00475/index.html?lang=fr

3. Activités de la Commission prévues pour 2016

Thèmes prioritaires

Prise de position sur l'égalité salariale entre femmes et hommes (procédure de consultation)

Etude «Gender und Medien im Vorfeld der eidgenössischen Wahlen 2015» (Les genres et les médias dans la perspective des élections fédérales 2015), avec la collaboration de l'Office fédéral de la Communication OFCOM et de la SRG/SSR

Congé parental

Tâches permanentes

Prises de position sur les projets de loi intéressant les femmes et les questions d'égalité et participation aux révisions

Publication des prises de position et d'informations sur les activités de la Commission en matière de politique féminine sur le site Web de la CFQF

Publication de la revue «Questions au féminin»

Organisation de manifestations, collaboration et participation à des rencontres

Participation à des groupes de travail et à des projets de la Confédération

Echanges de vues et collaboration avec des milieux spécialisés, des organisations non gouvernementales et d'autres institutions.

Traduit de l'allemand par Nelly Lasserre-Jomini